

L'an deux mille vingt-deux , le quinze juin à dix-huit heures trente se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Jacky GOY, Maire

Etaient présents :

Mme DIOP Céline, MM. LEMAIRE Olivier, MORISSE Michel adjoints

Mmes BOULANGER Monique, BOURDON Marie-Hélène, LAMBOUX Marie-Hélène, LEMOINE-LOPEZ Alexandra, QUEVILLY Emilie

MM. GERBON Marc,

Absents : MM. CHEVALIER Thierry, LEMOINE Yohann, LEMONIER Hugues, MME DUTKIEWICZ Laurence, SCHMIDT Stéphanie

Procuration de M. Schmidt à Mme Diop

M. Chevalier à Mme Lamboux

Mme Dutkiewicz à Mme Bourdon

Madame Diop a été désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, Monsieur le Maire a ouvert la séance et soumis au conseil municipal les affaires suivantes :

FINANCES – Décision modificative n ° 1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Municipal du 31 mars 2022

Considérant qui convient de procéder à la décision modificative n°1 au budget principal suivante :

| | | | |
|-----------------|-------------------|------------|------------------|
| DF | | RF | |
| 615221 | - 450.00 € | | |
| 023 | + 350.00 € | | |
| 6574 | + 100.00 € | | |
| DI | | RI | |
| 2184 100 | + 350.00 € | 021 | +350.00 € |
| Total | 0.00 € | Total | 0.00 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative n° 1 au budget primitif détaillée ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Même séance

Réflexion sur achat matériel

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la débroussailleuse est hors service. Le prix

d'achat pour son remplacement est de 800 €. Dans la mesure où les outils tombent en panne en période d'utilisation, il serait peut-être judicieux d'avoir du matériel en double. Le conseil charge Monsieur le maire de demander un devis pour l'achat d'une seconde débroussailleuse, d'une perche et demander un devis pour la taille des haies 2 fois par an et l'engazonnement et l'entretien du cimetière.

Même séance

Ménage bibliothèque

Lors de l'embauche de la bibliothécaire, celle-ci avait accepté de faire l'entretien du local en plus de son travail de bibliothèque. A ce jour, elle demande de ne plus effectuer cette mission. En conséquence, le conseil accepte mais son temps de travail en sera réduit.

Même séance

Fin de contrat de l'atsem remplaçante.

L'an passé, la directrice de l'école avait averti la collectivité que son atsem ne lui donnait pas entière satisfaction. A plusieurs reprises, elle a dû refaire le point avec l'agent pour qu'elle s'améliore dans son travail. Lors de l'entretien annuel, Monsieur le Maire en avait parlé à l'agent. Malgré ces remarques aucune amélioration n'a été constatée par la directrice. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas lui renouveler son contrat.

Démolition Maison Branchu

La sté ADTP moins disante a donc été retenue. Elle interviendra après le désamiantage. La collectivité sera chargée d'évacuer les huiles et les pneus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00